

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DECEMBRE 2019

Lundi le 2 décembre 2019
À compter de 20 h
Salle des délibérations du conseil municipal
6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du conseil municipal présents sont :

Sylvie Surprenant

Mairesse

CONSEILLERS(ÈRES)

Armando Melo

Normand Toupin

Barbara Morin

Michel Milette

Luc Vézina

Johane Michaud

Régine Apollon

Christian Charron

DISTRICTS

Blanchard

Chapleau

De Sève

Ducharme

Lonergan

Marie-Thérèse

Morris

Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Madame la Mairesse Sylvie Surprenant.

Assistent également à la séance ordinaire du conseil :

Marie Josée Tétreault

Chantal Gauvreau

Robert Asselin

Assistant-greffier

Directrice générale

Directeur général adjoint

Directeurs

Mélissa Collins

Kathleen Patch

Nathalie Reniers

Services

Communications

Finances

Finances

Madame la Mairesse invite les citoyens présents, les fonctionnaires municipaux et les membres du conseil municipal à un moment de réflexion.

Madame la Mairesse constate le quorum et ouvre la séance.



1.- OUVERTURE

Note au lecteur

- *La mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant.*
- *Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

*Marie Josée Tétreault
Ass.-greffier du conseil municipal*

RÉSOLUTION 2019-516

Sur proposition de Mme la Conseillère Barbara Morin appuyée par M. le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté en retirant le point 6.3 (Services en évaluation foncière - appel d'offres collectif) et 12.2 (Adhésion à la FADOQ 2020) et en ajoutant les points 13.1 (Souhaits de félicitations - départ à la retraite du greffier), 13.2 (Souhaits de félicitations - députée fédérale Thérèse-De Blainville) et 13.3 (Comité sur la sécurité routière - nominations).

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-517

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QUE** le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2019 tel que rédigé sur la copie remise aux membres du conseil le 8 novembre 2019 soit et est approuvé.

Adoptée à l'unanimité.

Adoption de
l'ordre du jour

Approbation du
procès-verbal
du
4 novembre 2019



Adoption du
procès-verbal de
la Commission
consultative
d'urbanisme
en date du
11 novembre 2019

Les Chevaliers
de Colomb -
100^e
anniversaire
de fondation -
reconnaissance

RÉSOLUTION 2019-518

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QUE** les recommandations apparaissant au procès-verbal de la Commission consultative d'urbanisme en date du 11 novembre 2019 soient et sont adoptées, à l'exception de l'article 8.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-519

ATTENDU QU'en date du 16 novembre 2019, une date importante était franchie par les *Chevaliers de Colomb Sainte-Thérèse/Boisbriand*;

CONSIDÉRANT QUE cette date célébrait le centenaire de la fondation de ce regroupement.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme la Mairesse Sylvie Surprenant appuyée unanimement, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal reconnaisse le centenaire des *Chevaliers de Colomb Sainte-Thérèse/Boisbriand* en procédant à la remise d'une plaque commémorative aux dignitaires.

Adoptée à l'unanimité.



2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

Note de l'assistant-greffier

Les textes exposés à la section "PÉRIODE DE QUESTIONS" ci-après ne résument que succinctement les sujets énoncés par les personnes ayant adressé une question au conseil municipal ainsi que les nom et adresse de ces dernières. La majorité des séances publiques du conseil municipal peuvent être visionnées à partir du site internet de la Ville de Sainte-Thérèse à l'adresse www.sainte-therese.ca.

*Marie Josée Tétreault
Ass-greffier du conseil municipal*

- | | |
|---|---|
| Mme Lise Goudreau,
928, rue Deslauriers | : - Récurrence des pannes de courant dans le district De Sève |
| M. François Lalonde,
13, rue Jasmin | : - Projet aréna |
| M. Michel Arbour,
23, rue De Roussy | : - Débordement de la rivière aux Chiens |
| Mme Anne Bouchard,
46, rue Verdon | : - Problématique de stationnement rue Verdon et dépôt d'une pétition |
| M. Louis-Philippe Lambert,
110, rue Blainville Ouest | : - Étude sur la rivière aux Chiens |
| Mme Annie Harvey,
106, rue Blainville Ouest | : - Nuance entre un débordement et une inondation |



Dépôt du projet
de règlement
1155-14 N.S. -
harmonisation
des horaires
d'arrosage
autorisés

Avis de
présentation -
règlement
1155-14 N.S. -
harmonisation
des horaires
d'arrosage
autorisés

Dépôt du projet
de règlement
1267 N.S. -
programme de
subvention
pour édifices
patrimoniaux

3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

RÉSOLUTION 2019-520

Sur proposition de M. le Conseiller Luc Vézina appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **DE RECONNAITRE** le dépôt du projet de règlement 1155-14 N.S. amendant le Règlement 1155-3 N.S. sur la qualité de vie, en modifiant la plage horaire autorisée pour l'utilisation de l'aqueduc aux fins de l'arrosage des pelouses, jardins et aménagements paysagers.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE PRÉSENTATION 2019-521

M. le Conseiller Luc Vézina donne avis qu'il présentera, ou qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, ordinaire ou extraordinaire, un règlement amendant le Règlement 1155-3 N.S. sur la qualité de vie, en modifiant la plage horaire autorisée pour l'utilisation de l'aqueduc aux fins de l'arrosage des pelouses, jardins et aménagements paysagers.

(Règlement 1155-14 N.S.)

RÉSOLUTION 2019-522

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **DE RECONNAÎTRE** le dépôt du projet de règlement numéro 1267 N.S. décrétant un programme de subvention pour la restauration, la préservation et la mise en valeur des bâtiments patrimoniaux de Sainte-Thérèse.

Adoptée à l'unanimité.



Avis de
présentation -
règlement
1267 N.S. -
programme de
subvention
pour édifices
patrimoniaux

Dépôt du projet
de règlement
1304 N.S. -
taux variés de
taxation 2020

Code d'éthique
et de
déontologie des
élus - dépôt du
registre de
dons, marques
d'hospitalité ou
avantages

AVIS DE PRÉSENTATION 2019-523

M. le Conseiller Armando Melo donne avis qu'il présentera, ou qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, ordinaire ou extraordinaire, un règlement décrétant un programme de subvention pour la restauration, la préservation et la mise en valeur des bâtiments patrimoniaux de Sainte-Thérèse.

(Règlement 1267 N.S.)

RÉSOLUTION 2019-524

Sur proposition de M. le Conseiller Luc Vézina appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **DE RECONNAÎTRE** le dépôt du projet de règlement de règlement numéro 1304 N.S. décrétant l'imposition d'une variété de taux de taxation et de compensations pour l'exercice financier 2020 sur le territoire de la ville de Sainte-Thérèse.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-525

ATTENDU le règlement 1285 N.S. décrétant un *Code d'éthique et de déontologie pour les membres du conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse* adopté le 5 février 2018;

ATTENDU les dispositions prévues à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* relatives à la tenue et au dépôt d'un registre de déclarations écrites des élus ayant reçu tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage supérieur à 200 \$.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par M. le Conseiller Christian Charron, il est résolu:

- **QUE** conformément aux dispositions prévues au règlement 1285 N.S. (article 7.5) et à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (article 6,6°), le registre à l'égard de la réception d'un don, d'une marque d'hospitalité ou de tout autre avantage supérieur à 200 \$, pour l'année 2019, soit et est déposé par l'assistant-greffier.

Adoptée à l'unanimité.



Plans
d'implantation
et d'intégration
architecturale
(PIIA) -
approbation

4.- GESTION DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION 2019-526

CONSIDÉRANT les dispositions contenues au règlement 1205 N.S. concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, de réfection ou d'affichage traitées par le Service de l'urbanisme et du développement durable;

ATTENDU les recommandations issues du compte rendu de la Commission consultative d'urbanisme datée du 11 novembre 2019.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal approuve les projets suivants :
 - affichage au 32, rue Saint-Joseph;
 - démolition reconstruction du 148-150, rue Mainville;
 - modification nouveau bâtiment F de 3 étages au 300, rue Sicard;
 - affichage au 329, boulevard du Curé-Labelle;
 - abri insonorisé et génératrice diesel au 81-83, rue Turgeon;
 - concept d'affichage au 233, rue Turgeon;
- **QUE** le conseil municipal entérine les recommandations défavorables et rejette conséquemment les demandes suivantes :
 - construction d'un abri d'auto au 659, rue Taschereau;
 - affichage au 210-238, rue Saint-Charles.

Adoptée à l'unanimité.



5.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

RÉSOLUTION 2019-527

ATTENDU la résolution 2016-15, adoptée le 11 janvier 2016, par laquelle le conseil municipal accordait un mandat à la firme " *Dufresne Hébert Comeau inc.* " pour agir à titre de procureur à la cour municipale de la Ville de Sainte-Thérèse pour les années 2016 et 2017;

ATTENDU la résolution 2018-19, adoptée le 15 janvier 2018, par laquelle le conseil municipal accordait la reconduction de ce mandat pour les années 2018 et 2019;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur des Services juridiques et de la greffière de la cour municipale quant à la reconduction de ce mandat pour une nouvelle période de deux ans, soit pour années 2020 et 2021.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- **QUE** le contrat 2015-46 intervenu avec " *Dufresne Hébert Comeau inc.* ", 800, place Victoria, bureau 4500, C.P. 391, Montréal (Québec) H4Z 1J2, au montant de 650 \$ par séance (taxes en sus) et d'un taux horaire de 225 \$ (taxes en sus) pour tout autre mandat, pour des services d'un procureur à la cour municipale de la Ville de Sainte-Thérèse, selon le contrat d'ouvrage 2015-46-1, soit et est renouvelé pour une nouvelle période de deux ans, soit pour les années 2020 et 2021.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-120-00-412 du budget des activités financières.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-528

ATTENDU la résolution 2018-612 par laquelle le conseil municipal adjugeait, pour l'année 2019, le contrat 2018-46 (contrôle et le gardiennage des stationnements municipaux hors rue, du stationnement sur rue d'une partie du centre-ville et du stationnement nocturne en période hivernale pour l'année 2019) à la compagnie " *Société générale de surveillance et d'investigation (SPMS inc.)* ";

ATTENDU les dispositions prévues au document d'appel d'offres permettant la reconduction pour l'année 2020 et la recommandation du directeur des Services juridiques datée du 14 novembre 2019 à cet effet.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

- **QUE** la soumission de " *Société générale de surveillance et d'investigation (SPMS inc.)* ", 4107, avenue Van Horne, Montréal (Québec) H3S 1S2, datée du 26 novembre 2018, au tarif horaire de 21,71 \$ (taxes en sus), pour le contrôle et le gardiennage des stationnements municipaux hors rue, du stationnement sur rue d'une partie du centre-ville et du stationnement nocturne en période hivernale pour l'année 2020, selon le contrat d'ouvrage 2018-46-1, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée cette dépense au poste budgétaire 02-350-00-500 du budget des activités financières 2020.

Adoptée à l'unanimité.

Contrat
2015-46-2 -
procureur à
la cour
municipale -
reconduction
pour les années
2020 et 2021

Contrat
2018-46-1 -
contrôle et
surveillance du
stationnement -
reconduction
pour l'année
2020



Contrat
2019-21 -
travaux
d'aménagement
MADA dans le
parc
Damase-Juteau -
travaux
supplémentaires

RÉSOLUTION 2019-529

ATTENDU la résolution numéro 2019-310 adoptée le 2 juillet 2019 par laquelle le conseil municipal accordait à la compagnie " *Installation Jeux-Tec inc.* " le contrat 2019-21 concernant les travaux d'aménagement MADA dans le parc Damase-Juteau;

ATTENDU la recommandation du directeur général adjoint datée du 31 octobre 2019 concernant des travaux supplémentaires au contrat d'origine.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Luc Vézina appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

- **D'APPROUVER** les quantités et les travaux supplémentaires au contrat 2019-21 d'une somme de 15 834,36 \$ (taxes incluses) ainsi que le dépassement des coûts rattachés d'une somme de 13 049,30 \$ (taxes incluses).
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier ce dépassement et ces travaux supplémentaires au fonds de parcs 2019.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-530

Contrat
2019-28-5 -
fourniture de
silicate de
sodium pour
l'année 2020 -
modification

ATTENDU le mandat accordé à la *Régie intermunicipale d'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Aimable* pour effectuer un appel d'offres public pour et au nom de diverses Villes et Régies du *Regroupement d'achats Rive-Nord*, pour la fourniture de produits chimiques, pour la station de purification d'eau pour l'année 2020;

ATTENDU QUE la soumission de " *Quadra* ", plus bas soumissionnaire a été recommandée pour la fourniture de silicate de sodium.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QUE** la soumission de " *Quadra* ", 3901, rue F.-X.-Tessier, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 5V5, au prix unitaire de 0,3786 \$/kg liquide pour la fourniture de silicate de sodium « *N* », pour l'année 2020, selon le contrat d'ouvrage 2019-28-5, soit et est acceptée, le tout sujet aux conditions mentionnées dans la demande de soumission. Ce prix est ferme pour l'année 2020 et n'inclut pas les taxes.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-412-00-635 du budget des activités financières 2020.
- **QUE** la résolution 2019-477 adoptée le 4 novembre 2019, soit et est abrogée.

Adoptée à l'unanimité.



Adjudication
du contrat
2019-50 -
achat d'une
camionnette
4 X 4

RÉSOLUTION 2019-531

ATTENDU les dispositions du règlement 1290 N.S. sur la gestion contractuelle;

ATTENDU le sommaire décisionnel préparé par le directeur du Service des travaux publics, parcs et bâtiments, daté du 20 novembre 2019, concernant l'acquisition d'une camionnette 4 X 4.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

- **QUE** la soumission de " *Blainville Ford inc.*" 600 boulevard du Curé-Labelle, Blainville (Québec) J7C 2H9, au montant de 41 864,70 \$ (taxes incluses), pour la fourniture d'une camionnette 4 X 4, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette dépense au règlement 1302 N.S.

(Contrat d'ouvrage 2019-50)

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-532

ATTENDU les dispositions du règlement 1290 N.S. sur la gestion contractuelle;

ATTENDU le sommaire décisionnel préparé par la directrice du Service des technologies de l'information, daté du 20 novembre 2019, concernant l'acquisition de licences Microsoft.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Christian Charron appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

- **QUE** la soumission de " *CDW Canada LLC* ", 1700-185 The West Mail, Etobicoke (Ontario) M9C 5L5, d'une somme de 92 488,05 \$ (taxes incluses), pour l'acquisition de l'ensemble des licences Microsoft requises dans le cadre de la migration de nos applications Microsoft, incluant une assurance de 24 mois pour les licences Windows Server, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette dépense aux postes budgétaires 02-170-00-671, 02-412-00-671 et 02-770-00-671 et qu'un transfert budgétaire d'une somme de 35 500 \$, soit et est effectué du poste budgétaire 02-220-01-111 vers le poste 02-170-00-671.

(Contrat d'ouvrage 2019-51)

Adoptée à l'unanimité.

Adjudication
du contrat
2019-51 -
acquisition
de licences
Microsoft



Achat regroupé
d'abat-
poussière -
mandat à
l'Union des
municipalités
du Québec

RÉSOLUTION 2019-533

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Thérèse de a reçu une proposition de l'*Union des municipalités du Québec (UMQ)* de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2020;

ATTENDU QUE les articles 29 .9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'*UMQ* une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'*UMQ* s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement de l'*UMQ*, adopté par le conseil d'administration de l'*UMQ*;

ATTENDU QUE la proposition de l'*UMQ* est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Thérèse désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités.

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par M. le Conseiller Christian Charron, il est résolu:

- **QUE** la Ville de Sainte-Thérèse confie, à l'*Union des municipalités du Québec (UMQ)*, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la municipalité pour l'année 2020.
- **QUE**, pour permettre à l'*UMQ* de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'*UMQ* les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'*UMQ* et en retournant ces documents à la date fixée.
- **QUE** la Ville de Sainte-Thérèse confie, à l'*UMQ*, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres.
- **QUE** si l'*UMQ* adjudge un contrat, la Ville de Sainte-Thérèse s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.
- **QUE** la Ville de Sainte-Thérèse reconnaisse que l'*UMQ* recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres.
- **QU'**un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'*UMQ*.

Adoptée à l'unanimité.



Renouvellement
des contrats
d'entretiens de
divers logiciels
pour l'année
2020 -
PG Solutions

RÉSOLUTION 2019-534

Sur proposition de Mme la Conseillère Johane Michaud appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QUE** la directrice du Service des technologies de l'information soit et est autorisée à signer le renouvellement 2020 des contrats d'entretien ci-après décrits à intervenir avec la compagnie *PG Solutions* :

Produits	Montant taxes incluses	Postes budgétaires
AccèsCité Finances	66 415,30 \$	02-130-00-414 02-160-00-414
AccèsCité Territoires et Jmap	58 217,59 \$	02-170-00-414 02-310-00-414 02-610-00-414
SyGed	1 948,82 \$	02-610-00-414
Cour municipale	8 674,86 \$	02-120-00-414
Ludik	12 331,06 \$	02-731-00-414
Préparation budgétaire et service de la dette	4 736,97 \$	02-130-00-414
Oracle et autres logiciels de soutien aux applications (Unicité)	8 122,98 \$	02-120-00-414 02-130-00-414 02-731-00-414
Services en ligne (demandes de permis)	7 047,96 \$	02-310-00-414 02-610-00-414
Unité d'évaluation en ligne (UEL)	8 876,07 \$	02-130-00-414

- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à procéder au paiement desdits contrats.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-535

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

- **QUE** la directrice du Service des technologies de l'information soit et est autorisée à signer les deux contrats de renouvellement de support de base sur les licences *VMWare*, de la compagnie *Compugen*, pour une période de trois ans.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à procéder au paiement desdits contrats au montant total de 6 704,36\$ (taxes incluses) et à imputer cette dépense au poste budgétaire 02-170-00-414 du budget des activités financières.

Adoptée à l'unanimité.

Renouvellement
de deux contrats
de support de
base - compagnie
Compugen

Adoption de la liste des comptes à payer - fonds d'activités financières et d'investissements

6.- FINANCES

RÉSOLUTION 2019-536

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- **QUE** la liste des comptes à payer des fonds des activités financières et d'investissements datée du 10 novembre 2019 ainsi que le rapport des engagements de dépenses autorisés en vertu du règlement 1186 N.S. :

Chèques et virement ACCEO émis n ^{os} 121336 à 121809 et n ^o 121949	3 525 340,94 \$
Paiements préautorisés Hydro-Québec & Telus	341 582,45 \$
Paiements préautorisés Bell Canada	5 576,72 \$
Salaires et charges sociales	1 285 685,60 \$
Frais de banque	4 426,28 \$
Capital et intérêts de la dette à long terme	394 666,00 \$
Intérêts sur emprunts temporaires	<u>20 615,54 \$</u>
TOTAL	5 577 893,53 \$

soient et sont adoptés.

Les registres dans lesquels sont inscrits ces chèques ainsi que les détails pertinents sont déposés au bureau de la trésorière et font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-537

ATTENDU les dépenses imputables au fonds de roulement relativement aux bons de commande ci-après énumérés.

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à imputer au fonds de roulement les dépenses suivantes, lesquelles seront remboursées par le budget des activités financières pendant la durée d'amortissement prévue ci-dessous en versements annuels égaux :

N ^o DE PROJET	FOURNISSEUR	N ^o DE FACTURE OU DE BON DE COMMANDE	DESCRIPTION	AMORTISSEMENT	MONTANT (CÔÛT NET)
LC-2019-08	Les Solutions de rangement Prisma inc.	2019003232	Dépassement du budget : Mobilier pour audiovisuel de la bibliothèque	10	821,61 \$
IN-2019-05	Aréo-Feu ltée	2019002637	Dépassement du budget : Appareil respiratoire adapté au travail RCCI	10	300,27 \$
TOTAL :					1 121,88 \$

Adoptée à l'unanimité.

Achats divers au fonds de roulement - ratification



Autorité
régionale de
transport
métropolitain -
quote-part 2020

RÉSOLUTION 2019-538

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à procéder au paiement de la facture de l'*Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)*, au montant de 2 337 714 \$ à titre de paiement de notre quote-part pour l'année 2020 et à approprier cette dépense aux postes budgétaires 02-370-00-922, 02-370-00-925, 02-370-00-926 et 02-370-00-928 du budget des activités financières 2020.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-539

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse approuve les prévisions budgétaires 2020 de la *Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville* prévoyant des dépenses et des revenus de l'ordre de 25 534 899 \$ et une contribution de la Ville de Sainte-Thérèse de 7 069 044 \$.
- **QU'EN CONSÉQUENCE**, la trésorière soit et est autorisée à acquitter la quote-part 2020 de la Ville à la Régie, telle qu'établie en fonction de ses règlements généraux, à même les disponibilités du budget des activités financières 2020.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-540

ATTENDU les demandes budgétaires exprimées par le conseil d'administration de la *Corporation du centre culturel et communautaire Thérèse de Blainville* pour son exercice financier 2020.

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QUE** la trésorière de la Ville soit et est habilitée à procéder au paiement d'une somme maximale de 30 000 \$ (taxes en sus), à même le poste budgétaire 02-720-00-910 durant le cours de l'année 2020. Cette contribution équivaut au plafond de la participation municipale.
- **QUE** la trésorière soit et est également autorisée à accorder à la *Corporation du centre culturel et communautaire Thérèse de Blainville* une avance de fonds approximative de 169 466 \$, remboursable et exempte d'intérêts, cette dernière somme devant être obligatoirement imputée à la réduction des emprunts hypothécaires dudit centre et qu'enfin, la trésorière de la Ville soit et est autorisée à approprier cette somme à même les disponibilités générales du fonds des activités financières au poste 03-650-00-000.

Adoptée à l'unanimité.

Régie
intermunicipale
de police
Thérèse-De
Blainville -
prévisions
budgétaires
2020

Centre culturel
et
communautaire
Thérèse-De
Blainville
(CCCTB) -
contribution
2020



MRC de
Thérèse-De
Blainville -
quote-part 2020
et approbation
du
budget 2020

Régie
intermunicipale
d'assainissement
des eaux de
Sainte-Thérèse
et Blainville -
prévisions
budgétaires
2020

Office
d'habitation
Thérèse-De
Blainville -
budget révisé
2019

RÉSOLUTION 2019-541

Sur proposition de M. le Conseiller Christian Charron appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse prenne acte du dépôt du budget 2020 de la MRC de Thérèse-De Blainville.

Les contributions de la Ville de Sainte-Thérèse se détaillent comme suit :

contribution au budget de fonctionnement de la MRC (règlement 87-3) (poste budgétaire 02-610-00-921)	:	56 500 \$
répartition appels d'urgence CAUCA (poste budgétaire 02-220-00-921)	:	41 200 \$
quote-part développement économique MRC (anciennement SODET) (poste budgétaire 02-620-00-932)	:	70 500 \$

- **QU'EN CONSÉQUENCE**, la trésorière soit et est autorisée à procéder au paiement total d'une somme de 168 200 \$ en guise de quote-part de la Ville de Sainte-Thérèse, à partir des postes budgétaires 2020 identifiés au tableau ci-haut.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-542

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par M. le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse accepte et entérine les prévisions budgétaires 2020 de la *Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville* au montant de 3 004 099 \$ et prévoyant une contribution de la Ville de Sainte-Thérèse de 1 606 901 \$.
- **QU'EN CONSÉQUENCE**, la trésorière soit et est autorisée à acquitter la quote-part 2020 de la Ville à la *Régie*, telle qu'établie en fonction de ses règlements généraux, à même les disponibilités du budget des activités financières 2020.

RÉSOLUTION 2019-543

ATTENDU QUE la *Société d'habitation du Québec (SHQ)* transmettait à la Ville de Sainte-Thérèse le budget 2019 révisé de l'*Office d'habitation Thérèse-De Blainville* aux fins de son approbation.

Sur proposition de M. le Conseiller Luc Vézina appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal accepte le budget révisé 2019 de l'*Office d'habitation Thérèse-De Blainville* daté du 8 novembre 2019, tel qu'il a été soumis par la *Société d'habitation du Québec*.

Adoptée à l'unanimité.



Centre culturel
et
communautaire
Thérèse-De
Blainville
(CCCTB) -
avance de fonds

RÉSOLUTION 2019-544

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- QUE la trésorière soit et est autorisée à remettre, sous la forme d'une avance de fonds remboursable à la Ville de Sainte-Thérèse, une somme de 20 000 \$ à être dirigée au fonds de roulement du *Centre culturel et communautaire Thérèse de Blainville (CCCTB)*.
- QUE la trésorière soit et est autorisée à imputée cette somme aux excédents de fonctionnement non appropriés.

Adoptée à l'unanimité.

7.- RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION 2019-545

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

- QUE le rapport des engagements temporaires de la directrice générale, du mois de novembre 2019, à l'égard des employés touchés par le règlement numéro 1183 N.S., soit et est adopté par le conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Rapport des
engagements
temporaires
du mois
de novembre
2019 -
règlement
n° 1183 N.S.

RÉSOLUTION 2019-546

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par M. le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE la progression à l'intérieur des classes salariales ou le forfaitaire soient et sont accordés au personnel cadre en fonction du rapport déposé au conseil municipal par la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité.

Progression
dans l'échelle
salariale pour le
personnel cadre

RÉSOLUTION 2019-547

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par M. le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE la grille salariale du personnel cadre pour l'année 2020 soit et est indexée de 2 % et que le personnel cadre y soit intégré selon le rapport fourni au conseil municipal par la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité.

Indexation et
intégration
2020 -
personnel cadre



Abolition du
poste de
menuisier -
Service des
travaux publics,
parcs et
bâtiments

RÉSOLUTION 2019-548

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

- **QUE** le poste de menuisier au Service des travaux publics, parcs et bâtiments, devenu vacant suite au départ à la retraite de M. Jean Bigras, soit et est aboli à compter du 2 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-549

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

- **QUE** le poste de manœuvre spécialisé au Service des travaux publics, parcs et bâtiments, devenu vacant suite au départ de M. Anthony Henriques, soit et est aboli à compter du 2 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

Abolition du
poste de
manœuvre
spécialisé -
Service des
travaux publics,
parcs et
bâtiments

RÉSOLUTION 2019-550

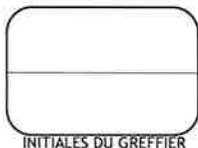
Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

- **QUE** la fonction de surveillant de patinoire soit et est abolie à compter du 2 décembre 2019 et que sur la même résolution, une fonction de préposé à l'entretien de patinoire soit et est créée à compter de cette même date.

La classification de cette nouvelle fonction se situe à la classe 25.

Adoptée à l'unanimité.

Abolition du
poste de
surveillant de
patinoire et
création du
poste de
préposé à
l'entretien de
patinoire -
Service des
travaux publics,
parcs et
bâtiments



Création d'un
poste de
menuisier/
peintre -
Service des
travaux publics,
parcs et
bâtiments

RÉSOLUTION 2019-551

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QUE** dans le cadre de la réorganisation des travaux publics, parcs et bâtiments, une nouvelle fonction et un nouveau poste de menuisier/peintre soient et sont créés au Service des travaux publics, parcs et bâtiments, et ce, à compter du 2 décembre 2019.

Le salaire se situera à la classe 32 de la grille salariale du personnel syndiqué CSN et les autres conditions de travail sont celles prévues à la convention collective intervenue entre la Ville de Sainte-Thérèse et le Syndicat des employés (es) de la Ville de Sainte-Thérèse (CSN).

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-552

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QUE** dans le cadre de la réorganisation des travaux publics, parcs et bâtiments, un nouveau poste d'homme de métier éclairage et signalisation soit et est créé au Service des travaux publics, parcs et bâtiments, et ce, à compter du 2 décembre 2019.

Le salaire se situera à la classe 31 de la grille salariale du personnel syndiqué CSN et les autres conditions de travail sont celles prévues à la convention collective intervenue entre la Ville de Sainte-Thérèse et le Syndicat des employés (es) de la Ville de Sainte-Thérèse (CSN).

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-553

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QUE** dans le cadre de la réorganisation des travaux publics, parcs et bâtiments, un nouveau poste de manœuvre soit et est créé au Service des travaux publics, parcs et bâtiments, et ce, à compter du 2 décembre 2019.

Le salaire se situera à la classe 29 de la grille salariale du personnel syndiqué CSN et les autres conditions de travail sont celles prévues à la convention collective intervenue entre la Ville de Sainte-Thérèse et le Syndicat des employés (es) de la Ville de Sainte-Thérèse (CSN).

Adoptée à l'unanimité.

Création d'un
poste de
manœuvre -
Service des
travaux publics,
parcs et
bâtiments



Adoption de la grille salariale des employés non syndiqués

RÉSOLUTION 2019-554

Suite aux recommandations de la Direction des ressources humaines et sur proposition de Mme la Conseillère Johane Michaud appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- QUE la grille salariale du personnel saisonnier non syndiqué œuvrant au Service de la culture et des loisirs soit et est indexée de 2 % au 1^{er} janvier 2020 :

Fonction	Salaire horaire 1 ^{er} mai 2019	Salaire horaire 1 ^{er} janvier 2020
Responsable	16,00 \$	16,32 \$
	16,64 \$	16,97 \$
	17,31 \$	17,66 \$
Responsable-adjoint	15,80 \$	16,12 \$
	16,43 \$	16,76 \$
	17,09 \$	17,43 \$
Animateur	14,50 \$	14,79 \$
	15,08 \$	15,38 \$
	15,68 \$	15,99 \$
Accompagnateurs d'enfants à besoins particuliers	15,50 \$	15,81 \$
	16,12 \$	16,44 \$
	16,76 \$	17,10 \$
Chef de camp	18,00 \$	18,36 \$
	18,72 \$	19,09 \$
	19,47 \$	19,86 \$
Responsable de terrains sportifs	19,00 \$	19,38 \$
	19,76 \$	20,16 \$
	20,55 \$	20,96 \$
Professeur spécialiste - sports	34,00 \$	34,68 \$
	35,36 \$	36,07 \$
	36,77 \$	37,51 \$
Professeur spécialiste - arts	29,00 \$	29,58 \$
	30,16 \$	30,76 \$
	31,37 \$	32,00 \$
Moniteur spécialiste	18,00 \$	18,36 \$
	18,72 \$	19,09 \$
	19,47 \$	19,86 \$
Surveillant - préposé à l'accueil	13,00 \$	13,26 \$
	13,52 \$	13,79 \$
	14,06 \$	14,34 \$
Préventionniste	15,80 \$	16,12 \$
	16,43 \$	16,76 \$
	17,09 \$	17,43 \$

Adoptée à l'unanimité.



Calendrier des
séances du
conseil
municipal pour
l'année 2020

8.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2019-555

ATTENDU les dispositions contenues au règlement numéro 1250 N.S. et ses amendements concernant la régie interne et la tenue des séances publiques.

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par M. le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- **QUE** conformément aux dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020, soit et est établi de la façon suivante :

MOIS	JOUR ET HEURE
Janvier	Lundi 13 janvier 2020, 20 h
Février	Lundi 3 février 2020, 20 h
Mars	Lundi 2 mars 2020, 20 h
Avril	Lundi 6 avril 2020, 20 h
Mai	Lundi 4 mai 2020, 20 h
Juin	Lundi 1 ^{er} juin 2020, 20 h
Juillet	Lundi 6 juillet 2020, 20 h
Août	Lundi 3 août 2020, 20h
Septembre	Mardi 8 septembre 2020, 20 h
Octobre	Lundi 5 octobre 2020, 20 h
Novembre	Lundi 2 novembre 2020, 20 h
Décembre	Lundi 7 décembre 2020, 20 h

Adoptée à l'unanimité.



Déclaration
des intérêts
pécuniaires des
membres du
conseil

Contribution
2020 à
l'Union des
municipalités
du Québec

Versement
d'une
indemnité
provisionnelle -
acquisition
d'une servitude
106-108, rue
Turgeon

RÉSOLUTION 2019-556

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

ATTENDU QUE la date du 5 novembre 2019 correspond à la date anniversaire de l'élection de l'actuel conseil municipal et qu'une déclaration pécuniaire révisée de chaque membre du conseil municipal doit alors être déposée.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par M. le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal accepte le dépôt de neuf (9) déclarations écrites des intérêts pécuniaires de chacun des membres du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-557

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à procéder au paiement de la facture de l'*Union des municipalités du Québec*, au montant de 28 346,59 \$ (taxes incluses) à titre de paiement du renouvellement de l'adhésion de la Ville de Sainte-Thérèse pour l'année 2020.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette dépense à même le poste 02-110-00-494 du budget des activités financières 2020.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-558

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Thérèse est à préparer la modernisation d'une de ses artères commerciales principales, soit la rue Turgeon;

ATTENDU QU'afin de protéger les équipements nécessaires à cette modernisation et à leur entretien, il sera pertinent de détenir les servitudes requises, de gré à gré ou par expropriation, le long du parcours visé;

ATTENDU QUE certaines servitudes toucheront l'immeuble du 106, rue Turgeon et que les négociations engagées entre les parties n'ont pu permettre une entente à cet effet;

ATTENDU la résolution 2019-298 autorisant la mise en œuvre d'une acquisition par expropriation d'une telle servitude pour une partie de l'immeuble situé au 106, rue Turgeon;

CONSIDÉRANT QU'une demande de transfert de propriété de cette servitude est actuellement en progression.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à procéder à l'émission et à la remise d'un chèque au montant de 26 400 \$, à l'ordre du ministre des Finances du Québec, afin de garantir 100 % de l'offre d'indemnité provisionnelle dans notre dossier exposé au préambule. L'appropriation de cette somme sera dirigée au règlement 1291-1 N.S.

Adoptée à l'unanimité.



Intervention -
servitude
réciproque
de passage -
310 et 312, rue
Blainville Est

RÉSOLUTION 2019-559

ATTENDU QU'afin de respecter les dispositions réglementaires en vigueur sur notre territoire au sujet du nombre de cases de stationnement permettant de desservir un immeuble donné ainsi que ses voies d'accès, il est parfois nécessaire de procéder par servitude réciproque de passage;

CONSIDÉRANT QUE les deux nouvelles constructions établies aux 310 et 312, rue Blainville Est devront bénéficier d'une telle déclaration.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **D'AUTORISER** la mairesse (ou le maire suppléant) et le greffier (ou l'assistant-greffier) à intervenir, pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse, au document d'établissement d'une permission de passage réciproque des utilisateurs des deux parcs de stationnement privé mitoyen aux 310 et 312, rue Blainville Est.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-560

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Thérèse est propriétaire d'une station de purification pour la production d'eau potable, laquelle dessert les besoins en eau des villes de Blainville, Boisbriand, Sainte-Thérèse et, pour une portion de son territoire, la ville de Mirabel;

ATTENDU QU'une entente intermunicipale relative à la production et à la distribution de cette eau a été paraphée entre ces quatre villes, le 4 mars 1992;

ATTENDU QUE cette entente a été modifiée à quelques reprises depuis, afin d'actualiser ses composantes;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier de nouveau cette entente intermunicipale concernant l'ajout, en postfiltration, d'une barrière de désinfection aux rayons ultraviolets ainsi que des travaux de rénovation ou mise aux normes à la station de purification de l'eau.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Christian Charron appuyée par M. le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- **D'AUTORISER** la mairesse (ou le maire suppléant) et le greffier (ou l'assistant-greffier), à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse, l'amendement à l'entente intermunicipale de mars 1992 au sujet de la production et de la distribution d'eau potable, tel qu'il est plus amplement décrit au texte joint à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité.

Amendement
à l'entente
intermunicipale -
production et
distribution
d'eau potable



Sous-poste de camionnage en vrac de Terrebonne - entente 2019-2020

9.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION 2019-561

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

- QUE le directeur du Service des travaux publics, parcs et bâtiments soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse, une entente avec le *Sous-poste de camionnage en vrac Terrebonne inc.* relative au transport des neiges usées pour la saison 2019-2020.
- QUE la Ville de Sainte-Thérèse s'engage à maintenir, tel que prévu à l'article 7 de l'entente, les taux horaire exposés ci-après :

Type de véhicule	2 essieux	3 essieux	4 essieux	5 essieux	6 essieux
Taux horaire	64,71 \$	83,44 \$	103,26 \$	111,15 \$	120,03 \$

Adoptée à l'unanimité.

Route verte - approbation des dépenses 2019

RÉSOLUTION 2019-562

CONSIDÉRANT QUE le *Parc linéaire Le P'tit Train du Nord*, section 5,405 kilomètres de la ville de Sainte-Thérèse, fait partie de la Route verte;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, dans le cadre du *programme d'aide aux infrastructures de transport actif - Véloce III - Volet 3 Entretien de la Route Verte et de ses embranchements*, nous accorde pour l'année 2019, une aide financière maximale de 6 365 \$ devant servir à l'entretien de la Route verte sur le territoire de notre ville;

CONSIDÉRANT QUE ledit Ministère exige une déclaration des dépenses adoptée par résolution municipale.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme la Conseillère Johane Michaud appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **D'ADOPTER** la déclaration des dépenses telle que présentée à l'annexe "*Déclaration des dépenses - été 2019 - Ville de Sainte-Thérèse*" et d'autoriser M. Robert Asselin, directeur général adjoint, à transmettre, pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse, ladite annexe aux représentants du ministère des Transports.

Adoptée à l'unanimité.



Véhicule
hors norme -
demande de
permis au
ministère des
Transports du
Québec

RÉSOLUTION 2019-563

ATTENDU les dispositions du *Règlement sur le permis spécial de circulation (Code de la sécurité routière* , chapitre C-24.2) qui fixe les conditions de circulation particulières à respecter lorsqu'un véhicule est hors norme en raison de sa fabrication, de l'ajout d'un équipement ou lorsqu'il transporte un chargement indivisible.

ATTENDU QUE les chargeurs avec souffleurs entrent dans la catégorie visée par ledit règlement et qu'un permis du ministère des Transports du Québec est requis.

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par M. le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- **QUE** le Service des travaux publics, parcs et bâtiments soit et est autorisé à présenter, pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse, la demande de permis requis pour circuler sur rues avec les chargeurs équipés de souffleurs, auprès du ministère des Transports du Québec.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier la dépense reliée à la délivrance du permis, d'une somme de 3 000 \$, au poste budgétaire 02-330-00-534 du budget des activités financières.

Adoptée à l'unanimité.

10.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

RÉSOLUTION 2019-564

Sur proposition de M. le Conseiller Christian Charron appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QUE** la période d'amnistie accordée par la chef du module bibliothèque au Service de la culture et des loisirs, pour la période du 5 au 15 décembre 2019, à l'égard des abonnés de la bibliothèque pour lesquels des frais de retard étaient imposés, et ce, en échange de denrées non périssables remises à *Moisson Laurentides*, soit et est approuvée par le conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Amnistie à la
bibliothèque



Construction
d'un nouvel
aréna -
engagement de
la Ville de
Sainte-Thérèse

RÉSOLUTION 2019-565

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par M. le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- **QUE** la Ville de Sainte-Thérèse autorise la présentation du projet de construction du nouvel aréna de Sainte-Thérèse au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives*.
- **QUE** soit confirmé l'engagement de la Ville de Sainte-Thérèse à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre.
- **QUE** la Ville de Sainte-Thérèse désigne M. Robert Asselin, directeur général adjoint, comme personne autorisée à agir, pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse, à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-566

ATTENDU QU'une entente à l'égard du développement culturel était paraphée entre la Ville de Sainte-Thérèse et le ministère de la Culture et des Communications pour les années 2018-2019-2020;

ATTENDU QUE cette entente s'inscrit dans la continuité des objectifs de la Politique culturelle de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications nous informait que des sommes supplémentaires seraient disponibles pour bonifier les ententes de développement culturel pour les projets devant être réalisés en 2020.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

- **QUE** la Ville de Sainte-Thérèse confirme son intérêt au ministère de la Culture et des Communications de son intérêt pour l'ajout de quatre projets pour un montant total de 140 000 \$ soit, 70 000 \$ subventionné par le Ministère et 70 000 \$ par la Ville de Sainte-Thérèse.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à imputer la part supplémentaire de la Ville (50 %) à même le fonds des parcs, pour un montant de 50 000 \$ et l'excédent, au poste budgétaire 02-791-02-419 du budget des activités financières.
- **QUE** la mairesse (ou le maire suppléant) et le greffier (ou l'assistant-greffier), soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse, tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

Entente de
développement
culturel -
bonification de
l'enveloppe
budgétaire

11.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

RÉSOLUTION 2019-567

ATTENDU la refonte administrative des normes fixant le droit de stationner dans les stationnements publics hors rue du Village, introduite par le règlement 922-83 N.S.;

CONSIDÉRANT QU'à même cette refonte, il a été statué que certains ajustements, à l'égard de la durée ou de la localisation des zones contrôlées, peuvent être présentées par simples résolutions du conseil municipal (article 104.4).

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Luc Vézina appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- QUE le conseil municipal entérine le nouveau plan définissant la zone de recharge pour véhicules électriques comprise à l'annexe " D " (hôtel de ville) daté du 2 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-568

ATTENDU QU'en vertu du règlement numéro 922-83 N.S., le conseil municipal regroupait les normes de gestion des espaces publics de stationnement hors rue au Village;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 104.1 de ce même règlement, le conseil municipal établissait des typologies de stationnement et, par son article 104.4, pouvait conséquemment définir le positionnement de ces espaces;

ATTENDU le départ de l'organisme EXO de la Maison du citoyen.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par M. le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- QUE le conseil municipal décrète l'ajout de huit (8) cases de stationnement réservées, dont quatre (4) cases pour du stationnement 60 minutes et quatre (4) cases pour les détenteurs des vignettes dédiées à la Maison du citoyen.
- QUE ces huit (8) cases soient et sont celles apparaissant sur le plan joint en annexe de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-569

Sur proposition de Mme la Conseillère Régine Apollon appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- QUE les interdictions de stationnement décrétées en vertu de la résolution 2008-453 adoptée le 4 août 2008, n'étant plus requises, soient et sont retirées et que ladite résolution soit et est abrogée.
- QUE le Service des travaux publics, parcs et bâtiments soit est autorisé à retirer la signalisation à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

Modification
du plan de
stationnement
de
l'hôtel de ville

Modification
du plan de
stationnement
de la Maison
du citoyen

Retrait de
l'interdiction
de
stationnement -
rues Sicard
et Mayer



Interdiction de stationnement - rue Thibault

Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2019-2022 - appui à la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville

RÉSOLUTION 2019-570

Sur proposition de M. le Conseiller Christian Charron appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- **QUE** le stationnement soit et est interdit sur le côté est de la rue Thibault, sur une distance de 50 mètres, à l'intersection de la rue De Sève.
- **QUE** le Service des travaux publics, parcs et bâtiments soit et est autorisé à poser et maintenir la signalisation à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-571

ATTENDU l'existence du *Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2019-2022* du ministère de la Sécurité publique, visant à améliorer et renforcer la sécurité sur le territoire des municipalités du Québec en permettant aux communautés de développer et de mettre en place des actions préventives aux problèmes de criminalité et de sécurité;

CONSIDÉRANT l'intérêt des villes membres de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville (RIPTB), soit les villes Boisbriand, Lorraine, Rosemère et Sainte-Thérèse de s'inscrire au dit programme et de formuler une demande d'aide financière, et ce, pour retenir les services professionnels d'un travailleur social;

CONSIDÉRANT l'appui des villes membres à la démarche de la RIPTB.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Luc Vézina appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

- **D'APPUYER** la démarche de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville (RIPTB) à leur demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2019-2022*, et ce, pour retenir les services professionnels d'un travailleur social.
- **QUE** la Ville de Boisbriand soit mandataire à présenter, pour et au nom des Villes de Boisbriand, Rosemère, Lorraine et Sainte-Thérèse, une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2019-2022*.
- **QUE** la mairesse (ou le maire suppléant) et le greffier (ou l'assistant-greffier) soient et sont autorisés à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.



Stationnement
réservé aux
berlines rue
Blainville
Ouest -
abrogation

RÉSOLUTION 2019-572

ATTENDU la résolution 2014-69 adoptée le 3 février 2014 décrétant quatre espaces réservés au stationnement des berlines pour le transport de personnes handicapées devant le pavillon Mgr-Philippe-Labelle, situé au 46, rue Blainville Ouest.

ATTENDU QUE ces dispositions ne sont plus requises.

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QUE** la résolution 2014-69 soit et est abrogée à toute fin que de droits.
- **QUE** le Service des travaux publics, parcs et bâtiments soit et est autorisé à retirer la signalisation à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

12.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION 2019-573

ATTENDU QUE la *Fondation Odyscène* prépare une soirée-bénéfice le 5 février 2020.

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal autorise l'achat de dix (10) billets, le tout pour une dépense finale de 2 750 \$ à l'égard du spectacle-bénéfice d'*Odyscène* du 5 février 2020.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à acquitter cette dépense à même le poste budgétaire 02-190-00-610 du budget des activités financières 2020.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-574

Sur proposition de M. le Conseiller Luc Vézina appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QU'**une somme de 200 \$ soit et est versée à l'*Association des HLM de Sainte-Thérèse* à titre de commandite dans le cadre de l'organisation de la fête de Noël des résidents qui aura lieu le 6 décembre 2019.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-190-00-610 du budget des activités financières.

Adoptée à l'unanimité.

Association
des HLM de
Sainte-Thérèse -
fête de Noël

13.- AFFAIRES NOUVELLES

Souhaits de félicitations - départ à la retraite du greffier

RÉSOLUTION 2019-575

Sur proposition de Mme la Mairesse Sylvie Surprenant appuyée unanimement, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal offre ses plus sincères souhaits de félicitations à M. Jean-Luc Berthiaume, greffier de la Ville de Sainte-Thérèse des trente-cinq dernières années, pour sa prise de retraite le 29 novembre dernier.

Adoptée à l'unanimité.

Souhaits de félicitations - députée fédérale Thérèse-De Blainville

RÉSOLUTION 2019-576

ATTENDU QU'une élection générale se déroulait au Canada le lundi 21 octobre 2019;

CONSIDÉRANT les suffrages exprimés à la candidate Louise Chabot (circonscription de Thérèse-De Blainville) lors de ces procédures.

Sur proposition de Mme la Mairesse Sylvie Surprenant appuyée unanimement, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse exprime ses plus sincères félicitations à la députée élue de la circonscription électorale fédérale Thérèse-De Blainville, Mme Louise Chabot.

Adoptée à l'unanimité.

Comité sur la sécurité routière - nominations

RÉSOLUTION 2019-577

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par M. le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- **QUE** les membres du conseil municipal et les fonctionnaires ci-après énoncés soient et sont nommés pour siéger au sein du Comité sur la sécurité routière :

STATUT	NOM
Membre du conseil municipal	Mme Sylvie Surprenant
Membre du conseil municipal	M. Luc Vézina
Fonctionnaire de la Ville	M. Robert Asselin
Fonctionnaire de la Ville	M. Roch Arbour
Représentant de la Régie de police Thérèse-De Blainville	

Adoptée à l'unanimité.



14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Note de l'assistant-greffier

Les textes exposés à la section "PÉRIODE DE QUESTIONS" ci-après ne résument que succinctement les sujets énoncés par les personnes ayant adressé une question au conseil municipal ainsi que les nom et adresse de ces dernières. La majorité des séances publiques du conseil municipal peuvent être visionnées à partir du site internet de la Ville de Sainte-Thérèse à l'adresse www.sainte-therese.ca.

*Marie Josée Tétreault
Ass-greffier du conseil municipal*

M. Réjean Nadeau,
11, rue Saint-Louis

: - Projet aréna

M. David Ricard,
98, place Caron

: - Fonctionnement des périodes de questions



Levée de la
séance

15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2019-578

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- QUE la présente séance soit et est levée à 22 h 19.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de mairesse (ou la personne qui préside la séance) et de greffier (ou de l'assistant-greffier en cas d'absence) que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

Mme Sylvie Surprenant, mairesse

Date

Mme Marie Josée Tétreault
Ass.-greffier de la Ville

Date



INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER